



La Société de généalogie de Québec
Fondée en 1961

NORME DE LA SOCIÉTÉ DE GÉNÉALOGIE DE QUÉBEC POUR LA PRÉSENTATION DES LIGNÉES ASCENDANTES

Ascendance : Lignée généalogique par laquelle on remonte, de génération en génération, à partir d'un individu, homme ou femme, jusqu'à ses ancêtres les plus anciens connus. Les renseignements proviennent principalement des actes de mariage. Pour chaque génération les renseignements suivants reliés au mariage ou unions de fait sont compilés : noms et prénoms du conjoint et de la conjointe, des parents, le lieu et la date de l'événement. D'autres données, dont les contrats de mariage, peuvent servir à compléter l'information.

Côté paternel :

- **Lignée patrilinéaire** : Ascendance d'un individu, homme ou femme, en remontant, de génération en génération, par le nom du père;
- **Lignée matrilinéaire** : Ascendance d'un individu, homme ou femme, en remontant, de génération en génération, par les noms des mères (de mère en mère).

Côté maternel :

- **Lignée patrilinéaire** : Ascendance d'un individu, homme ou femme, en remontant, de génération en génération, par le nom du père;
- **Lignée matrilinéaire** : Ascendance d'un individu, homme ou femme, en remontant, de génération en génération, par les noms des mères (de mère en mère).

Les renseignements sur la lignée ascendante sont inscrits sur un parchemin ou feuille généalogique portant les armoiries et le sceau de la Société de généalogie de Québec (SGQ), ainsi que la signature de son président.

La lignée ascendante est présentée par génération, la première étant celle établie en Nouvelle-France précédée, lorsque connue, par celle des ancêtres venus d'ailleurs. La lignée peut se terminer avec le mariage ou l'union de fait de la personne pour qui la demande a été faite et, si désiré, suivi de l'énumération des noms de ses enfants avec le lieu et la date de leur naissance, ou se terminer par le nom de la personne et, si souhaité, la date et le lieu de sa naissance.

Chaque génération est présentée de la façon suivante :

- sur une première ligne, les prénoms et noms du conjoint et de la conjointe, ou l'inverse;
- sur une deuxième ligne, les prénoms et noms du père et de la mère de la conjointe ou du conjoint;
- sur une troisième ligne, la référence au mariage ou à l'union de fait qui comprend les éléments suivants : dans le cas d'un mariage, le nom de la paroisse, ou du palais de justice, ou après 1995 de l'endroit de la célébration; le nom de la municipalité; un repère géographique, soit l'agglomération ou la ville-centre, soit la Municipalité régionale de comté (MRC)¹ et la date d'enregistrement s'il y a lieu.

¹ Les municipalités font partie soit des MRC au nombre de 87, soit des villes-centres au nombre de 13, soit de 3 autres territoires. www.toponymie.gouv.qc.ca/ct/toponymie-municipale/municipalits-regionales-compte/mrc/

Noms et prénoms

À partir des actes de mariage, la transcription des noms de famille est respectée; cependant ils peuvent être uniformisés à la plus récente orthographe. Les noms de famille composés sont reliés par un trait d'union, sauf ceux précédés de l'adjectif « dit ». Une précision peut être apportée pour comprendre un changement de patronyme d'une génération à une autre.

La transcription des prénoms est respectée. Les prénoms composés, jusqu'à concurrence de deux, sont reliés par un trait d'union et écrits au long. Exemples : Magdeleine, Jean-Baptiste, Marie-Catherine.

Noms des paroisses et la référence

Les noms des paroisses sont ceux traditionnellement acceptés ; par exemple, à Québec, la paroisse de Saint-Roch, depuis 1829, et de Notre-Dame-de-Saint-Roch, depuis 2002. On évite autant que possible la redondance entre les noms des différentes entités. Pour les villes-centres, la référence inclut le nom de la municipalité avant les dernières fusions municipales.

MRC :

*Saint-Joseph, Deschambault-Grondines, Portneuf;
Saints-Gervais-et-Protais, Saint-Gervais, Bellechasse;
Saint-Jean-l'Évangéliste, Saint-Jean-sur-Richelieu, Le Haut-Richelieu.*

Villes-centres :

*Saint-Charles-Borromée, Charlesbourg, Québec;
Saint-Viateur, Outremont, Montréal;
Sainte-Famille, Cap-de-la-Madeleine, Trois-Rivières;*

Autres territoires :

Saint-Pierre-de-La Vernière, Cap-aux-Meules, Les Îles-de-la-Madeleine

Propriété, diffusion et conservation des lignées ascendantes

Les lignées ascendantes sont remises à la personne qui en a fait la demande : elle en devient le propriétaire. Les lignées ne peuvent pas être reproduites sans son autorisation. Les données de recherche sont conservées dans les archives de la SGQ et peuvent servir ultérieurement. Cependant, les renseignements concernant les personnes toujours vivantes demeurent confidentiels.

Approuvé par le Conseil d'administration
Le 8 février 2016